

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01890  
Numéro SIREN : 797 496 494  
Nom ou dénomination : 2-DSI BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 5189

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2-DSIBATIMENT</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>56 Boulevard Courcerin</b>		77183 CROISSY BEAUBOURG						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>7 9 7 4 9 6 4 9 4 0 0 0 2 3</b>								
		Exercice N, clos le, <b>31122021</b>						
		N-1 <b>31122020</b>						
		Net						
		Net						
		Net						
		Net						
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	7 405	7 405		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	85 570	51 659	33 912	38 207
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	340 083	151 844	188 239	157 123
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	91 088		91 088	10 800	
<b>TO TAL (II)</b>		BJ	BK	<b>524 147</b>	<b>210 908</b>	<b>313 239</b>	<b>206 131</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 438 003		1 438 003	1 145 616
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 623 336		1 623 336	124 523
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	171 904		171 904	1 206 881	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 933		2 933	2 772	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	CK	<b>3 236 175</b>		<b>3 236 175</b>	<b>2 479 792</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>3 760 322</b>	<b>210 908</b>	<b>3 549 414</b>	<b>2 685 923</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	91 088	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2-DSIBATIMENT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....252.500..... )	DA	252 500	252 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 250	10 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	183 464	151 556
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(567 738)</b>	<b>47 058</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(106 524)</b>	<b>461 214</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	600 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>600 000</b>	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 277 921	566 410
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 374 061	1 212 835
	Dettes fiscales et sociales	DY	398 520	422 979
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 437	22 484
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>3 055 939</b>	<b>2 224 709</b>
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>3 549 414</b>	<b>2 685 923</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 692 467	2 224 709	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

2-DSI BATIMENT  
Société par actions simplifiée  
au capital de 252 500,00 euros  
Siège social : 56 boulevard Courcerin  
77183 CROISSY BEAUBOURG  
797 496 494 RCS MEAUX

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 15/10/2022**

Le 15 octobre 2022 à 9 heures, les actionnaires de la Société 2-DSI BATIMENT se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 56 boulevard Courcerin 77183 CROISSY BEAUBOURG, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 1er juin 2022.

La société Objectif Habitant, SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 56 boulevard Courcerin, 77183 CROISSY BEAUBOURG représentée par Madame Sylvie DELORY, préside la séance en qualité d'associée possesseur de 150 actions.

Commissaire aux comptes titulaire présent participant à l'assemblée :

- Le cabinet ECLB Expertise EURL, sise 22 rue Jean Mermoz, 75008 PARIS

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les actionnaires, permet de constater que les actionnaires s présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des actions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolution proposées par la Présidente à l'assemblée ;
- le texte des questions écrites posées par des associés.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la Présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

##### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter de l'exercice s'élevant à - 567 738,26 euros de la manière suivante :

##### **Origine**

- **Résultat déficitaire de l'exercice : -567 738,26 euros.**

##### **Affectation**

##### **Report à nouveau :**

- **Au report à nouveau, soit -567 738,26 euros.**

### **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à – 106 524,26 euros.

### **Capitaux propres**

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

### **Rappel des dividendes distribués**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, de l'assemblée déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Delouy".